

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 16 Janvier 2025

A 20 heures 30

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FELIX LAURAGAIS, légalement convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURREL, Maire.

Présents : M. Alain BOURREL, M. Christian COMBECAVE, Mme Marie-Pierre BATIGNE, M. Christian FABRE, Mme Maryse BALLESTRIN, Mme Françoise CLOAREC, M. Pierre CUTTIER, Mme Katharina FRICKER, M. François MITTOU, Mme Hélène OUACHEE, M. René PUGET, Mme Danielle SOLOMIAC

Absents : M. Jacques DEMARLE – M. Samuel PELLET– Mme Emilie TORRES

Secrétaire de séance : Mme Danielle SOLOMIAC

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1 – Autorisation d'ester devant le tribunal administratif : dossier Jacqueline et Marco Antonio GAUTHIER

(N°2025_001)

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame Jacqueline et Marco Antonio GAUTHIER, ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse visant à faire annuler le refus de permis de construire n° PC03147824R0006. Ce permis concerne l'aménagement d'une grange en habitation, sur une parcelle située en zone A du PLUI.

M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de se faire assister par un Cabinet d'Avocats pour les démarches concernant ce contentieux.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à ester devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune de Saint Félix à Monsieur et Madame Jacqueline et Marco Antonio GAUTHIER.
- **AUTORISE** M. le Maire à se faire assister par un avocat.
- **DECIDE** de prévoir au budget les crédits nécessaires au règlement des sommes liées à ce contentieux

2 – Choix des entreprises pour l'ouverture du parc du château (N° 2025_003)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'ouverture du parc du château au public et la nécessité de sécuriser les lieux au préalable. Dans un premier temps il faut ouvrir la porte murée, située en bas du jardin nord.

L'entreprise FRANKY MAÇONNERIE a présenté un devis qui s'élève à 1 570.00 € HT.

Ensuite les travaux de sécurisation des lieux consistent à

- La fabrication et pose d'un portail sur mesure, pour cette porte
- La fabrication et pose d'une grille sur mesure au niveau du château, avec barrière anti intrusion sur le muret

Deux propositions ont été reçues :

- L'entreprise J. LEPALUD pour un montant global de 8 040.00 € HT
- L'entreprise MSO pour un montant global de 7 816.00 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les devis des entreprises FRANKY MAÇONNERIE et MSO pour un coût total de 9 386.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec les entreprises ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

3 – Choix des entreprises pour la climatisation de la salle des fêtes de La Jalabertie (N° 2025_009)

Monsieur le Maire rappelle le projet de climatisation de la salle des fêtes de La Jalabertie.

Il présente les propositions de trois entreprises.

- ALBAREDE (avec unités plafonniers) : 17 741.13 € HT
- LAURAGAIS PLOMBERIE (avec unités plafonniers) : 14 449.86 € HT

- CLERC (avec unités cassette 4 voies) : 13 299.25 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CLERC pour 13 299.25 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, ainsi que tout document y afférent.

4 – Attribution de la maîtrise d'œuvre du marché de rénovation énergétique de l'école (N° 2025_002)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07/11/2024 qui attribuait le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire de la commune à l' **Atelier d'Architectes Associés pour un montant de l'offre de 33 120.00€ TTC.**

Il explique que suite à ce choix un des candidats non retenus a contesté cette décision estimant le prix anormalement bas. L'Atelier d'Architectures Associées a apporté des précisions sur les modalités de calcul de son prix. Monsieur le Maire propose de confirmer l'attribution du marché faite lors de la séance du 07/11/2024.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier d'Architectes Associés pour un montant de 33 120.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document y afférent.

5 – Choix des entreprises pour le terrain multisport (N° 2025_004)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisport. Il présente plusieurs propositions.

Pour la réalisation d'une dalle de 364 m2 :

- Entreprise VALLEZ : 20 767.00 € HT
- Entreprise LTP : 26 358.00 € HT
- Entreprise COLAS : 26 629.00 € HT

Pour la réalisation d'un terrain multisports avec option minibuts :

- Entreprise HUSSON : 43 202.35 € HT
- Entreprise RONDINO : 43 704.76 € HT
- Entreprise CASAL SPORT : 47 808.86 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les devis des entreprises VALLEZ pour 20 767.00 € et HUSSON pour 43 202.35 €, soit un cout total de 63 969.35 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec les entreprises ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

6 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour une borne d'information

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une borne d'information extérieure.

Le devis n'ayant pas été reçu, ce point est ajourné et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

7 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour remplacement du poteau d'incendie Les Couders (N° 2025_005)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au contrôle des poteaux d'incendie implantés sur la commune, l'un d'entre eux a été déclaré non conforme pour un problème de débit et de diamètre de tuyau. Il s'agit du poteau n°27 situé au lieu-dit Les Couders.

Il faudrait donc envisager le remplacement de ce poteau incendie qui permet d'assurer la sécurité incendie dans ce périmètre de la Commune. Le devis concernant l'achat et l'installation s'élève à 3 470.76 € HT.

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière afin de réaliser ces travaux

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de remplacer le poteau d'incendie n°27, situé aux Couders.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

8 – Remboursement à un habitant d'une facture d'eau suite à l'endommagement d'une borne d'arrosage (N° 2025_006)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors des travaux de débroussaillage par les agents du service technique de la commune, une borne d'arrosage privée a été endommagée.

La Commune a fait effectuer la réparation de cette borne, mais la fuite d'eau a duré 1h30. Le coût est estimé à 172,80 €.

Le propriétaire, Monsieur Romain MARTY, demande que la commune lui rembourse cette somme.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTE** le remboursement de la somme de 172.80 € à Monsieur Romain MARTY.

9 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour création de toilettes publiques dans le village (N° 2025_007)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les seules toilettes publiques dans le village sont celles de la salle des fêtes, également accessibles par l'extérieur.

Au vu de la fréquentation du village, il semble nécessaire de créer de nouvelles toilettes publiques. Celles-ci pourraient être situées à l'angle de la maison de santé et, de fait, proche du château.

Des devis ont été établis afin d'aménager un local déjà existant. Ils s'élèvent à un total de 22 802.18 € HT :

- Maçonnerie, H2J MULTISERVICES : 10 446.30 € HT
- Agrandissement linteau, GRANIER : 1 815.00 € HT
- Plomberie, MARTIN PLOMBERIE : 5 310.58 € HT
- Electricité, Laurent BOUSQUET : 1 218.30 € HT
- Menuiseries, LABEUR : 4 012.00 € HT

Afin de pouvoir réaliser cet investissement qui a un coût important, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

10 – Demande subvention au Conseil Départemental pour extension des toilettes de la salle des fêtes de La Jalabertie (N° 2025_008)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que La salle des fêtes de La Jalabertie ne comporte qu'une seule toilette. Cette salle peut recevoir plus de 100 personnes et donc cela s'avère insuffisant. La création d'une seconde toilette est indispensable.

Des devis ont été établis pour cet aménagement. Ils s'élèvent à un total de 5 464.00 € HT :

- Maçonnerie, H2J MULTISERVICES : 3 750.00 € HT
- Plomberie, MARTIN PLOMBERIE : 1 714.00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

11 – Questions et informations diverses

Néant